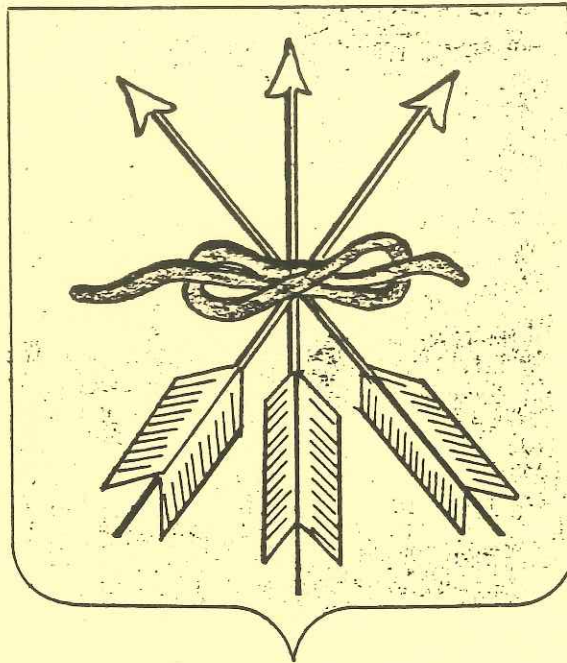


bulletin municipal

COMMUNE DE GROSMAGNY



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Principales décisions prises en réunion du conseil
- Travaux
- Ecole et décentralisation
- Informatique pour tous
- Révision des bases d'imposition
- Budget et statistiques financières
- Revenu forestier de l'année
- Récupération du verre perdu
- Fêtes et cérémonies
- Charte intercommunale
- Fête du pays sous-vosgien
- Etat-civil
- Histoire de cimetière

DÉCEMBRE 1985

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 FEVRIER 1985

- Le conseil municipal décide d'adhérer à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, la participation de la commune sera de l'ordre de 1 600 F.

- Monsieur le Maire fait le compte rendu des contacts pris avec PETITMAGNY au sujet de la création éventuelle d'une classe maternelle à GROSMAGNY et il fait part au conseil du refus de PETITMAGNY. Le conseil après discussion décide de prendre une délibération posant la candidature de GROSMAGNY au syndicat de gestion de l'école maternelle d'ETUEFFONT.

- Le conseil municipal discute sur les travaux à inscrire au budget.

- Un échange de terrain est proposé à Mr. Heidet.

REUNION DU 25 MARS 1985

- présentation et adoption du budget primitif 85.

- Sur avis de Monsieur le Maire le conseil municipal décide de la révision générale des taxes d'imposition des habitations.

- le conseil municipal décide la réfection des escaliers d'entrée de l'école.

REUNION DU 15 AVRIL 1985

- Modification des statuts du syndicat du pays sous-vosgien.

REUNION DU 13 JUIN 1985

- délibération est prise en faveur de l'adhésion de LAMADELEINE du syndicat du pays sous-vosgien.

- Fixation de l'indemnité de logement des institutrices.

- Compte rendu de la réponse du syndicat de gestion de l'école maternelle d'ETUEFFONT ; réponse négative.

- le conseil décide de lancer les travaux de voirie rue des FONTENOTTES et chemin de la GRAND-VIE.

- le conseil décide d'offrir une réception en l'honneur du départ en retraite de Mme Lambert, institutrice au village.

- la même décision est prise en l'honneur de Mr. et Mme Helle pour leur années de mariage.

- le prix du stère de bois est fixé à 160 F.

- une position est arrêtée concernant la participation de la commune aux frais de scolarisation des enfants de GROSMAGNY fréquentant une école dans une autre commune ; le conseil décide que la commune de GROSMAGNY prendra en charge ces frais pour les enfants de moins de 5 ans.

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 1985

- présentation et adoption du compte administratif de 84.

- discussion sur le projet de budget supplémentaire.

- délibération est prise pour demander une subvention en vue d'ouvrir un chemin dans le Fayé.

- adoption du projet de plan d'occupation des sols avant présentation aux services techniques et administratifs.

- après discussion, il est décidé l'agrandissement du cimetière.

- le conseil municipal étudie les devis des travaux possibles pour 1986, il décide de demander des subventions afin de remplacer les fenêtres et les volets du bâtiment mairie école, ainsi que pour la réfection de la petite rue passant derrière l'école.

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 1985

- présentation et adoption du budget supplémentaire.

- adoption du projet de Charte intercommunale.

- désignation de M. BARRE Georges comme représentant de la commune au syndicat du Fayé.

- une délibération est prise entérinant le non renouvellement du bail du presbytère à l'association diocésaine.

- il est décidé la demande d'un T.U.C (travaux d'utilité collective) qui pourrait prendre en charge l'animation autour de l'ordinateur livré à l'école.

REUNION DU 31 OCTOBRE 1985

- délibération en vue de l'adhésion de La Chapelle sous ROUGEMONT au syndicat de pays sous vosgien.

- discussion sur un éventuel regroupement pédagogique avec Petitmagny.

- le conseil décide d'étudier la possibilité d'installer un abris bus dans le bas du village.

- Il est décidé l'achat d'un photocopieur.

REUNION DU 5 DECEMBRE 1985

- le conseil municipal décide la réfection des escaliers de la cave de l'école, il décide de confier les travaux à l'entreprise Casagrande de GROSMAGNY.

DIFFERENTS TRAVAUX

1985 une année presque écoulée.

des réalisations..... un bilan
des projets..... idées et financement.

REALISATIONS

Rue des Fontenottes : élargie puis recouverte d'un enrobé posé à chaud, pose d'une clôture en bordure de la propriété MARCHAND.

Coût de l'opération :	
Entreprises : LOMBARD	13 357,00
SACER	27 828,00

Aménagement de l'entrée de la mairie-école.

Isolation des WC. école

Edification d'un galandage en brique de 5 cm avec pose de polystyrène dans le bûcher afin d'éviter le gel des canalisations.

Entreprise CASAGRANDE	6 076,00
-----------------------	----------

A signaler la réfection gratuite des seuils des portes WC. par la même entreprise.

CURAGE DU RUISSEAU :

Le long du chemin de la grand vie et pose de nouveaux aqueducs Ø 800 et épandage de déchets de carrière dans les plus grosses ornières.

Entreprise HAMMER	25 530,00
-------------------	-----------

Quelques retouches sont à effectuer.

SUBVENTIONS :

Rue Fontenottes	4 977,00
Chemin de la Grand-vie	8 935,00

DES PROJETS :

Remplacement des fenêtres et volets de la mairie-école.

Devis estimatif :	98 059,00	(H.T.)
Subvention accordée FDEC	41 674,00	

Réfection du chemin situé derrière l'école

Devis estimatif :	8 190,00	(H.T.)
Subvention accordée	2 866,00	

Réfection partielle des autres chemins suivant urgence.
L'édification d'un abris bus dans le bas du village est à l'étude.

Nettoyage et entretien des parcelles de résineux.
Repiquage en chênes des parcelles coupées à blanc.

ECOLE ET DECENTRALISATION

L'article 23 de Juillet 1985 définit les nouvelles règles de répartition entre les communes concernées des dépenses de fonctionnement et d'annuités d'emprunt des écoles maternelles, des classes enfantines et des écoles élémentaires publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Une circulaire préfectorale a pour objet de commenter les règles applicables en la matière.

Deux situations sont à distinguer.

. Lorsque la commune de résidence dispose d'une école élémentaire dont la capacité d'accueil permet la scolarisation de tous les enfants domiciliés dans la commune, celle-ci n'est tenue de participer financièrement aux charges de l'école située dans une autre commune que si le maire consulté par la commune d'accueil a donné son accord à la scolarisation hors de sa commune.

Pour l'école maternelle,

. lorsque la commune de résidence n'a pas d'école maternelle, les enfants peuvent être accueillis, dans la limite des places disponibles dans des écoles d'autres communes. Celles-ci ne sont toutefois pas obligées d'accueillir les enfants, lesquels ne sont pas soumis à la scolarisation obligatoire avant 6 ans. Toutefois dans le cas où les enfants auront été accueillis à l'extérieur avec accord des maires concernés, la commune de résidence devra participer aux charges financières.

C'est pourquoi, à la réunion du conseil du 13 Juin il a été décidé : A l'unanimité, l'engagement de participer aux frais de scolarisation des enfants en Ecole maternelle, la commune ne pouvant assurer le service.

A la majorité le refus de participer aux frais pour les enfants scolarisés en primaire dans d'autre commune, puisque le service est rendu au village.

L'INFORMATIQUE A L'ECOLE

Dans le cadre du plan "informatique pour tous" 120 000 micro-ordinateurs, leur périphériques et du logiciel ont été livrés à environ 46000 établissements scolaires.

Selon la nature de l'établissement (école primaire, collège, lycée ou université) les configurations livrées diffèrent.

A GROSMAGNY, l'école a été dotée d'une configuration de type 1 correspondant à un micro-ordinateur familial.

Il en a été de même pour 33 170 écoles primaires.
Le matériel reçu se compose :

- . d'une unité Centrale EXELVISION EXL 100 comportant 2 microprocesseurs,
- . d'un clavier, la liaison avec l'unité centrale se faisant par infrarouge,
- . d'un téléviseur couleur jouant le rôle d'écran,
- . d'une imprimante,
- . d'un magnétophone à cassettes,
- . d'une table,
- . de câbles de connexion.

Le logiciel est constitué, en dotation standard, par 2 "valises" de logiciels stockés soit sur cassettes, soit sur cartouches enfichables

Les enseignants disposent également d'un "droit de tirage" sur un catalogue de logiciels, ce qui leur permet de compléter cette première affectation.

Ces logiciels sont destinés à favoriser l'assimilation des matières enseignées et à renforcer la réflexion et l'initiative des élèves.

Mais le plan informatique pour Tous, c'est aussi le point de départ d'une initiation donc d'une ouverture au domaine de la micro-informatique pour les élèves et les adultes le souhaitant.

Pour les élèves, cette initiation sera possible pendant les heures de classe. Pour les adultes, il est prévu d'organiser des séances d'initiation dont les modalités feront l'objet d'une information ultérieure.

Quelques définitions.

LOGICIEL : Ce terme est synonyme de programme. On l'oppose à matériel, c'est la partie non tangible de l'ordinateur.

CARTOUCHE : Mémoire externe contenant un programme et qui s'enfiche sur l'ordinateur.

MEMOIRE : C'est un dispositif (circuit intégré, support magnétique) capable d'emmagasiner des informations et de les restituer à la demande.

UNITE

CENTRALE : C'est l'unité fonctionnelle de l'ordinateur comportant le ou les micro-processeurs et tout ou partie des mémoires internes.

MICROPRO- C'est le "coeur" de l'ordinateur, par qui tout transite.
CESSEUR : Il est matérialisé par un circuit intégré ("puce") à très grande densité d'intégration.

REVISION DES BASES D'IMPOSITION

Au cours de la séance du 28 février 1985, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité des membres présents, la proposition faite par Monsieur le Maire, et consistant en une révision complète des bases d'imposition des habitations de la commune.

Cette opération avait pour but de gommer les inégalités de taxation entre les nouvelles constructions et les anciennes, souvent restaurées et dont le confort est à bien des égards, comparable à celui d'une maison récente.

Il faut ici, signaler l'esprit civique de nos concitoyens qui ont répondu favorablement à ce recensement. En effet, à quelques exceptions près, tous les imprimés ont été rendus dans les délais, et, vérifiés un à un par la commission des impôts, il s'est avéré qu'ils avaient été remplis avec le plus grand sérieux.

Bien entendu les résultats définitifs de cette opération ne sont pas encore connus mais d'ores et déjà nous savons que sur 160 habitations concernées, plus de 40 ont changé de catégorie.

BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget qui est présenté ci-après correspondant au budget définitif de notre commune pour 1985 (budget primitif plus modifications apportées par le budget supplémentaire).

Le détail des différents articles est consultable en mairie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Libellés	valeurs
denrées et fournitures (combustibles et fournitures scolaires).....	7 500
Frais de personnel (permanent et temporaire + charges sociales).....	80 500
Impôts et taxes.....	4 000
Travaux et services extérieurs (entretien des forêts, bâtiments et voiries, travaux d'exploitation, acquisition matériel, électricité, assurances).....	123 500
Participations et contingents..... (charges intercommunales)	103 007
Allocations - subventions.....	4 330
Frais de gestion générale (cérémonies, indemnités de fonction du maire et des adjoints, PTT, etc..).....	41 100
Frais financiers (intérêts sur les emprunts).....	19 097
Prélèvement pour dépenses d'investissement.....	412 804
	<hr/>
Total des dépenses...	795 838

RECETTES

<u>LIBELLES</u>	<u>VALEURS</u>
Produits de l'exploitation (Redevance ordures ménagères)	71 692
Produits domaniaux (coupes de bois, location de droit de chasse).....	168 810
Produits financiers.....	245
Recouvrements, subventions.....	1 599
Dotation globale de fonctionnement.....	191 693
Impôts indirects.....	1 571
Contributions directes.....	143 583
Produits exceptionnels.....	170
Produits antérieurs.....	2 472
Excédent de fonctionnement reporté.....	214 003

TOTAL DES RECETTES...	795 838

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>LIBELLES</u>	<u>VALEURS</u>
DEPENSES	
Déficit d'investissement reporté.....	42 236
Remboursement d'emprunts	14 762
Acquisition de biens meubles, immeubles.....	193 000
Travaux de voirie et bâtiment.....	186 826

TOTAL DES DEPENSES....	436 824

RECETTES

<u>LIBELLES</u>	<u>VALEURS</u>
Subventions.....	13 912
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	412 804
Participation à des travaux d'équipement	2 766
Dotation Globale d'équipement	7 342

TOTAL DES RECETTES	436 824

STATISTIQUES FINANCIERES

REPARTITION EN POURCENTAGE DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES EN 1985
POUR QUELQUES COMMUNES.

COMMUNES	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	taxe Professionnelle	Produit tota des 4 taxes
GROSMAGNY	45 225 40,91 %	18 613 16,84 %	23 905 21,62 %	22 812 20,63 %	110 555
BELFORT	26 855 512 20,49	20 517 042 15,65	91 000 0,07	83 626 814 63,79	131 090 368
ELOIE	156 341 47,80%	90 946 27,80	14 849 4,54	64 960 19,86	327 096
ETUEFFONT	210 971 37,29%	170 270 30,09%	25 399 4,49%	159 143 28,13 %	565 783
GIROMAGNY	679 200 32,00%	496 194 23,38%	130 91 0,62 %	933 735 44,00%	2 122 220
PETITMAGNY	36424 60,72%	15384 25,65%	7772 12,96%	405 0,68%	599 85
ROUGEGOUTTE	72931 12,61%	43221 7,47%	7058 1,22%	455 350 78,70%	578 560

TAUX D'IMPOSITION (en%) DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR CES MEMES COMMUNES.

Communes	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti	Taxe Profession nelle.
GROSMAGNY	4,15	4,57	34,17	24,68
BELFORT	12,92	14,18	65,00	18,00
ELOIE	6,96	11,11	31,54	8,58
ETUEFFONT	6,48	10,63	42,17	5,94
GIROMAGNY	5,66	7,84	25,77	11,40
PETITMAGNY	6,00	7,20	55,00	8,20
ROUGEGOUTTE	2,68	2,59	13,08	6,18

EFFORT FISCAL DES MENAGES ANNEE 1984

Classement de quelques communes sur les 101 communes du Territoire de BELFORT. :

COMMUNES	Population (dernier recensement).	Impôts sur les ménages	Effort fiscal par Habitant	Classement
GROSMAGNY	357	103 818	290,81	33
BELFORT	52739	41 142 928	780,12	1
ELOIE	695	275 557	396,48	12
ETUEFFONT	1171	438 640	374,59	15
GIROMAGNY	3 694	1 240 466	335,81	19
PETITMAGNY	212	72 622	342,56	18
ROUGEGOUTTE	919	178 409	194,13	70

Si l'on considère la population effective de GROSMAGNY (420) l'effort fiscal par habitant tombe à 247,18 F.

ETAT DE LA DETTE

COMMUNES	DETTE EN CAPITAL AU 01.01.85	MONTANT DE LA DETTE PAR HABITANT	CLASSEMENT 101
GROSMAGNY	205 902	576,76	83
BELFORT	309 983 570	5 877,69	3
ELOIE	1 220 166	1 755,63	34
ETUEFFONT	3 299 372	1 366,86	55
GIROMAGNY	7 784 755	2 107,41	27
PETITMAGNY	305 127	1 439,28	52
ROUGEGOUTTE	979 875	1 066,24	67

REVENUS FORESTIER

A la suite du nouveau plan d'aménagement de la forêt communale la première coupe à blanc d'une surface 1,5 ha. environ a été réalisée dans la parcelle n° 26 située au lieu dit "Grand Sombres". En même temps s'effectuait une coupe ordinaire dans les parcelles n° 24 et 25 au lieu dit "Chênois". Dans cette coupe était uniquement enlevés les bois malades ou cassés suite aux différentes catastrophes naturelle des années passées (gel, verglas).

Les travaux entrepris dans ces 2 parcelles ont été confiés après soumissions à Mr ANDREOLETTI Charles, bûcheron débardeur à GROSMAGNY.

DESTINATION DES PRODUITS

1) GRUMES

Vente groupée organisée par O.N.F. à Joncherey le 15.03.85.

LOT n° 1	: Chênes	19,931 m ³	30.500 F
LOT n° 2	: Chênes	15,855 m ³	22.500 F
LOT n° 3	: Chênes	91,960 m ³	53.000 F
LOT n° 4	: Chênes	50,757 m ³	16.000 F
LOT n° 5	: Hêtres	25,202 m ³	5.200 F

prix total.... 127.200 F.

2) BOIS DE CHAUFFAGE

Nombre de stères - 227 dont 28 pour les bâtiments communaux.
Vente réservée en priorité aux habitants de la commune après inscription en mairie.

Le reste est vendu aux enchères.

Resultat de l'exploitation 32.232 F.

3) CHABLIS

En plus de ces coupes programmées certains bois morts ou malades ou cassés sont à prélever dans les autres parcelles surtout dans la forêt de la Chaume ou un dépérissement des chênes est constaté. Après un marquage de ces bois par les agents ONF l'exploitation de ces chablis a été adjugée à Mr ANDREOLETTI.

Les grumes seront vendues à la première vente groupée de l'année 86.

Après une information des habitants du village 29 stères ont été vendus au prix de 170 F.

4) COUPE EXCEPTIONNELLE DU FAYE

Cette année une coupe située dans le Fayé d'une contenance de 5 ha environ a été délivrée. L'exploitation de cette coupe dite de régénération naturelle a été adjugée à l'entreprise WEISS pour la somme de 15.600 F.

RECUPERATION DU VERRE PERDU

Notre commune possède un container pour le stockage du verre perdu. La récupération du verre, outre l'aspect écologique, présente deux autres intérêts.

D'une part, la vente de ce verre pour le retraitement (au prix de 8 la tonne) rapporte annuellement la somme d'environ 850 F. Ce qui représente environ 10 tonnes.

D'autre part, on le voit, elle diminue sensiblement le tonnage des ordures ménagères collectées hebdomadairement sur la commune.

L'économie réalisée n'est donc pas négligeable et représente l'effort de chacun d'entre nous au profit de la collectivité.

NOCES D'OR D'HELENE ET JULES HELLE

Le 28 juillet 85 deux "jeunes-anciens" du village se rendaient à la mairie pour fêter leurs noces d'or. Jules et Hélène accompagnés de leurs enfants, petits enfants et arrières petits enfants ainsi que des amis écoutent avec émotion le maire lire l'acte n°8 de l'état civil de l'année 1935.

50 années et même un peu plus maintenant. Que de temps passé depuis ce 22 avril 1935 où Jules 22 ans, le cadet de 4 enfants épousait Hélène 20 ans qui n'avait qu'une soeur dont elle était également la cadette. De cette union devait naître 2 enfants, 2 petits enfants et pour l'instant 2 arrières petits enfants.

Hélène et Jules, la municipalité de GROSMAGNY ainsi que tous nos concitoyens vous présentent leurs félicitations et pourquoi pas rendez-vous dans 50 ans !

UNE RETRAITE MERITEE

Le 29 juin à 11 h un chapitre de la vie quotidienne des habitants de GROSMAGNY prenait fin. Mme LAMBERT institutrice dévouée et estimée depuis de nombreuses années au village faisait valoir ses droits à une retraite entièrement méritée.

Nostalgie - joie - bonheur - nouvelle vie - toutes ces idées trottaient à ce moment là dans la tête de notre institutrice qui accompagnée de tous ses élèves ainsi que de son mari et ses enfants se rendait à la salle de la mairie pour un "pot" d'adieu organisé par la municipalité. Quels instants émouvants pour un jeune maire accompagné de son conseil municipal, de Mme MARCHAL directrice de l'école, de Mme CHAPPUIS directrice en retraite de retracer les grandes lignes de la carrière de Mme LAMBERT.

Nous souhaitons à Mme LAMBERT une longue retraite et nous la remercions pour l'instruction et l'éducation qu'elle a su apporter aux enfants de notre village.

UNE NOUVELLE INSTITUTRICE

Nous saluons l'arrivée de Mme HUMBERT Brigitte une jeune enseignante originaire d'un village voisin ROUGEGOUTTE et domiciliée à ETUEFFONT.

Nous souhaitons à Mme HUMBERT une longue carrière à GROSMAGNY ainsi qu'une bonne entente avec ses élèves et leurs parents.

LA CHARTE INTERCOMMUNALE

La charte intercommunale de Développement et d'Aménagement n'est ni plus ni moins que le PAR (Plan d'Aménagement Rural), mais dans un cadre réglementaire beaucoup plus souple.

La délimitation du périmètre, les objectifs, les moyens d'études et de mise en oeuvre dépendent des élus locaux. Ils ont dans chacun de ces domaines un rôle décisif.

La décentralisation est passée par là ainsi que les expériences du développement local menées depuis 10 ans. Dans son application tout dépendra du contexte local (élus - administrations - techniciens - habitants) et de l'environnement contractuel régional (contrat de plan Etat/Région - Dépt./région).

L'ASVAA en concertation avec le syndicat intercommunal du Pays sous Vosgien, a décidé de mettre en oeuvre la charte intercommunale de Développement et d'Aménagement.

Ses buts : Définir les perspectives de développement et d'Aménagement à moyen terme en matière culturelle, économique et sociale et ceci dans une large concertation et aboutir à des sujets précis financés par voie contractuelle.

La concertation est la condition nécessaire et indispensable à sa réalisation. Le débat doit s'engager et provoquer des réactions.

Des commissions spécialisées seront créées.

Ex. Actions sociales

Agriculture

Equipements et services à la population

Environnement

Habitat - urbanisme

Forêt, transformation du bois

Tourisme - loisirs.

FETE DU PAYS SOUS VOSGIEN : UNE HISTOIRE D'ONDEES

Ne retenir que l'aspect négatif de cette manifestation serait certainement injuste. Mais il faut reconnaître que le temps maussade a passablement nui au bon déroulement de cette 3ème édition de la Fête du Pays sous-vosgien qui avait lieu les 8 et 9 juin à SERMAMAGNY - EVETTE/SALBERT

L'objectif principal, ne l'oublions pas, est d'amener en priorité le plus grand nombre d'habitants de cette zone à travailler ensemble à un projet motivant. Et de ce point de vue là, le but a été atteint.

D'autre part, à côté de l'aspect distrayant, cette manifestation est également l'occasion de promouvoir l'action de l'ASVAA ainsi que d'offrir à tous les visiteurs une information sur les possibilités et les buts d'autres organismes et de montrer le travail des associations. Là, le temps a relativement favorisé la fréquentation des expositions et stands en tout genre.

Ce qui n'a pas été tout à fait le cas pour la cavalcade, le bal et le spectacle pyrotechnique.

La commune de GROSMAGNY pour sa part, au travers de l'Association du Fayé, n'a pas manqué l'occasion de montrer son savoir faire. En effet, pendant de nombreuses semaines, une équipe du village a travaillé sans relâche, échangé conseils et moyens, trouvé des solutions aux différents problèmes qui se posaient pour finalement présenter à ces deux journées le fruit de leurs travaux : une exposition photos, une exposition artisanale et un char : libellule et papillons.

C'est cela, pour une commune, le véritable bénéfice d'une telle fête.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

GILLET Emilie	3.05.1985
DAL GOBBO Bastien	16.05.1985
HEIDET Jean	5.07.1985
IEHL Amaury	3.09.1985
COLLE Ludivine	17.10.1985

MARIAGES

PELTIER André et PERREZ Colette	20.07.1985
JORDAN Eric et LHOMME Patricia	7.09.1985
HEIDET Georges et GENEY Nicole	7.12.1985

DECES

SARAZIN Fernand	6.03.1985
SIGUST Charles	11.04.1985
ESTARELLAS Catherine épouse LAMIELLE	23.04.1985
CHAPEY Georges	4.06.1985
SAUVAGEOT Marie épouse ANDREOLETTI	11.10.1985

HISTOIRE DE CIMETIERE

Par délibération en date du 12 septembre 1985, le conseil municipal a décidé l'agrandissement du cimetière, celui-ci arrivant à saturation. Depuis, une évaluation des terrains concernés a été demandée au service des domaines et un échange de courrier a eu lieu avec les services préfectoraux au sujet des modalités à respecter au cours d'un tel projet.

Disons tout de suite que l'agrandissement ou l'extention d'un cimetière n'est pas une mince affaire administrative, puisqu'un dossier doit être présenté dans lequel on trouvera entre autres : rapport géologique, une étude sur la population et les décès dans la commune, un plan, une étude des travaux à réaliser, tous les puits et toutes les sources existant à une distance de 100 m des nouveaux emplacements.

Le projet établi et voté par le conseil municipal est soumis à une enquête administrative de commodo et incommodo dont les services préfectoraux fixent les modalités.

En fin de procédure, l'autorisation d'agrandissement est prononcé par le préfet sur avis favorable du conseil départemental d'hygiène.

Comme vous pourrez vous en rendre compte, cette affaire risque de nous occuper un certain temps.

Mais connaissez-vous l'histoire de la création du cimetière actuel.

Nous sommes en 1846, l'église a une cinquantaine d'année et elle est entourée du cimetière, cause de bien des soucis pour Mr Nicolas LAMIELLE, le maire de GROSMAGNY et pour son conseil car le terrain regorge d'eau et les fosses en sont constamment envahies, à plusieurs reprise même par temps de fortes pluies l'église s'est trouvée inondée.

Ajoutant à cela une odeur insupportable pour les voisins. On à bien essayé d'assécher les lieux en creusant des fossés aussi profonds que les tombes mais rien n'y a fait, et en cette année 1846 la place dans le cimetière commence à manquer.

Le conseil municipal décide donc la création d'un nouveau cimetière avec l'accord du conseil d'Eloie. L'idée fait son chemin les gens causent, critiquent et la perspective d'abandon de l'ancien cimetière ne plait pas à tout le monde, surtout au curé et au président du conseil de fabrique (ancien conseil paroissial).

Les 2 personnages arrivent même à convaincre le Maire d'Eloie qu'une autre solution existe, et celui ci refuse dès lors la création du nouveau cimetière, proposant un remblaiement de 90 cm du cimetière actuel, ainsi que le rachat d'une parcelle de terrain attenant pour un agrandissement.

Dans sa séance du 3 mars 1847, le conseil municipal de GROSMAGNY prend acte de la position d'Eloie, qu'il juge coûteuse et surtout inadaptée puisqu'elle enterrerait encore davantage l'église. D'autre part le Maire veut absolument déplacer le cimetière, du centre du village, il demande donc au Préfet de nommer des commissaires impartiaux pour étudier problèmes.

Pendant ce temps, la polémique ne fait que grandir entre le conseil de fabrique et le curé, d'une part, le conseil municipal d'autre part. Le curé fait démonter un plancher du clocher et le fait installer dans son étable, il fait également confectionner une armoire où il enferme les cordes des cloches pour empêcher sans son accord, la sonnerie du toxin en cas d'incendie.

Il achète un calice ainsi qu'un Dais, il restaure l'église. Pour tous ces achats et travaux, il demande à la commune de payer. Et la guéguerre continue jusqu'à la fin 1847, jusqu'au moment où le commissaire nommé par le Préfet pour étudier le problème remet son rapport approuvant les démarches entreprises par le conseil municipal de GROSMAGNY. La commune d'ELOIE se voit obligée de suivre le projet et de payer 1/5 de frais d'expertise.

L'achat des terrains a lieu le 11 novembre 1848 pour un montant de 115 francs 96 et le 23 janvier 1849, le conseil approuve le projet de construction du mur d'enceinte pour la somme de 4 9197,44 F. répartie pour 4/5 à GROSMAGNY et 1/5 à ELOIE.

Ajouter encore qu'ELOIE n'ayant pas d'argent disponible, GROSMAGNY avancera le dernier 1/5 moyennant intérêt à 5 % l'an.

On peut penser que les premières inhumations dans ce nouveau cimetière ont du avoir lieu courant 1849-1850.

Voilà résumée l'histoire de la création de notre cimetière et 130 ans plus tard, comment ne pas sourire en faisant un parallèle entre ces faits et les réactions observées cette année après le nettoyage du verger de la cure et le déplacement de quelques pierres tombales, derniers vestiges de l'ancien cimetière.

Réaction de désapprobation de quelques uns de nos concitoyens, mais surtout de la part de nos amis d'ELOIE, par l'intermédiaire de leur Maire.

Souhaitons en tout cas qu'ils ne nous en portent pas rancune trop longtemps car ce nettoyage n'avait pour but que d'améliorer le cadre de vie de GROSMAGNY et l'équipe de bénévoles qui l'effectua n'avait on peut l'assurer pas d'autre préoccupation.

Citons quand même pour terminer l'offre faite par le conseil municipal d'ELOIE de rendre à la commune de GROSMAGNY le 1/5 que la commune d'ELOIE possède dans la valeur du Presbytère.